



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Les associations culturelles vous interpellent ! Nous avons besoin de connaître vos positions.

Mesdames et Messieurs les candidates et candidats à la Présidence de la République Française,

La culture est essentielle à la démocratie. Pourtant les politiques culturelles sont souvent absentes de la campagne présidentielle.

Le paradoxe ? Les Français s'investissent chaque jour pour faire vivre la culture de notre pays.

- **345 000 associations culturelles**¹ œuvrent en France, soit **1 association déclarée sur 4** sur l'ensemble du territoire.
- L'enseignement artistique spécialisé est assuré à **75% par les associations culturelles** et à 25% par les institutions publiques. Sans le secteur associatif, l'éducation artistique et culturelle serait impossible.
- **7 millions de bénévoles**² font vivre ces associations qui emploient en permanence **200 000 personnes** et portent **100 000 CDDU** artistiques et techniques par an³.
- **22 millions de Français ont une pratique artistique en amateur**⁴.
- Le budget des associations culturelles s'élève à **7 milliards d'euros par an**.

Les millions de Français investis dans ces associations font ainsi vivre leur attachement aux droits culturels.

La **COFAC**, Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication, rassemble **vingt-cinq fédérations** d'associations de culture, de patrimoine et d'Education populaire, soit plus de **40 000 associations** représentées dans notre réseau.

Ensemble, les membres de la COFAC produisent une **expertise sur le déploiement de la culture**, son **appropriation**, et son **rôle éducatif** et **émancipateur**. Ils mettent en œuvre et promeuvent la **démocratie culturelle**, une politique culturelle construite avec et pour les **citoyens**. Ensemble, ils proposent une évolution des politiques publiques afin de garantir l'accès de toutes et tous à la culture.

¹ et ² V. Tchernonog et L. Prouteau, *Le paysage associatif français*, 2018, Juris Editions, Dalloz, 2019.

³ [Les associations culturelles employeuses en France, Opale, décembre 2020.](#)

⁴ [Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication, Ministère de la Culture et de la Communication, 2021.](#)

Nos notions clés

« **Démocratie culturelle** » : Processus qui associe les citoyens à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques culturelles.

« **Education Artistique et Culturelle** » : Ensemble des actions et processus menés par tous types d'acteurs qui permettent à chacun de tisser et renforcer son lien à la culture, à tout âge de la vie.

« **Droits culturels** » : Les droits culturels font partie des droits de l'Homme, indissociables des autres droits. Ils sont reconnus par notre Constitution. Droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ils disposent que toute personne peut s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix, prendre part librement à la vie culturelle et de participer à l'élaboration des politiques culturelles dans le respect de la diversité.

Nos questions aux candidats

En 2022, la COFAC vous interpelle : nous vous demandons de prendre position en répondant **par écrit** à nos questions. Il vous est possible d'adjoindre à vos réponses des **vidéos** qui seront visionnables sur notre site.

Ainsi, avec votre concours, **le débat culturel aura bien lieu !**

- 1/ Quels seront les **objectifs de votre politique culturelle** si vous êtes élu(e) ?
- 2/ Quels **moyens** accorderez-vous à la réalisation de ces objectifs ?
- 3/ Quelle **place accordez-vous aux acteurs associatifs du secteur culturel** dans votre projet politique ?
- 4/ Quelle place auront les **pratiques amateurs dans votre politique culturelle** ?
- 5/ Comment garantir la **poursuite de la vie culturelle** dans un monde durablement bouleversé par **l'épidémie de COVID** ? Vous engagez-vous à ce que **le plan de relance culture et les dispositifs généraux accompagnant la reprise** intègrent les **associations culturelles** ?



Merci d'envoyer vos réponses avant le 11 mars à
juridique@cofac.asso.fr

Pour toute question, contactez-nous au 01 43 55 60 63.

22 rue Oberkampf – 75011 PARIS



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Pour en savoir plus sur la COFAC, téléchargez notre [brochure](#) ou rendez-vous sur notre site : www.cofac.asso.fr

Nos membres



ACJ – A Cœur Joie



AIR'MJC – Association Inter Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture



ANEDEM – Association Nationale pour les Etudiants Danseurs Et Musiciens



anPad – Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique



CFBF – Confédération française des batteries-fanfars



CMF – Confédération musicale de France



CNCFMI – Conseil National des Centres de Formation de Musiciens Intervenants



CNFR – Confédération Nationale des Foyers Ruraux



FATP – Fédération d'Associations de Théâtre Populaire



FEMS – Fédération des écomusées et des musées de société



FFEA – Fédération Française de l'Enseignement Artistique



FFEC – Fédération Française des Écoles de Cirque



FFSH – Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques



FFSAM – Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées



FNCOF – Fédération nationale des Comités et Organismes de Festivités



FNCTA – Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation



FSCF – Fédération sportive et culturelle de France



FUSE – Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné



JMF – Jeunesses Musicales de France



La Ligue de l'enseignement



REMPART



Territoires et cinéma



Peuple et Culture



Petites Cités de Caractères



UFF – Union des fanfares de France

La COFAC est membre du Mouvement Associatif.

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF